

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA JASMIN**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA GESTION »,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17 844 102DT** et une valeur liquidative égale à **108,508DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur la note AC1 « Portefeuille Titres » qui indique ce qui suit :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA JASMIN** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quater du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
La valeur des montants placés auprès de la société ALUMENAGE s'élève à 2 575 000 DT, soit 15.66% des montants souscrits enregistrant ainsi un dépassement de à 0.66% par rapport au plafond réglementaire de 15% ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

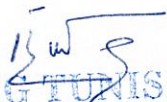
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 19.08.2026


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
 6, Rue de Riyal-Lc. Berges du Lac II-1053-Tun
 MF.: 810663 T / A / M / 000
 Tél : 71.194.344

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2025

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2025	31/12/2024
AC 1 Portefeuille-Titres	<u>AC1</u>	14 966 215	12 604 641
a-Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés		11 180 003	11 107 858
b-Obligations et Valeurs assimilées		1 746 393	1 266 678
c-Titres des Organismes de Placement Collectif		2 039 819	230 105
d-Autres Valeurs		-	-
AC 2 Placements Monétaires et Disponibilités	<u>AC 2</u>	3 231 243	5 403 904
a-Placements Monétaires		3 231 243	5 288 254
d-Disponibilités		-	115 650
AC 3 Créances d'Exploitation	<u>AC 3</u>	11 098	26 831
AC 4 Autres Actifs		-	-
Total ACTIFS		18 208 556	18 035 376
PA 1 Opérateurs Créiteurs	<u>PA1</u>	172 409	211 866
PA 2 Autres Créiteurs Divers	<u>PA2</u>	192 045	34 032
Total PASSIFS		364 454	245 898
CP 1 Capital	<u>CP1</u>	16 370 803	16 493 614
CP 2- Sommes Distribuables		1 477 602	1 295 864
a-Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		1 295 864	1 185 434
b-Sommes Distribuables de l'Exercice		177 436	110 430
c- Régul. Résultat distribuables de la période			
ACTIF NET		17 844 102	17 789 478
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		18 208 556	18 035 376

ETAT DE RESULTAT
AU 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	266 749	139 283
Dividendes		252 982	134 929
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		5 615	4 354
Revenus des Autres Valeurs		8 153	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	297 905	325 136
Total des Revenus des Placements		564 654	464 419
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 368 925	- 339 204
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		195 729	125 215
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	- 18 294	- 14 785
RESULTAT D'EXPLOITATION		177 436	110 430
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		177 436	110 430
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		44 434	18 485
Plus (Moins) Values Réalisées	-	167 245	21 324
Frais de Négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 624	113 269

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	54 625	113 269
Résultat d'Exploitation	177 436	110 430
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	44 434	-18 485
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	-167 245	21 324
Frais de Négociation de Titres	0	0
Distributions de Dividendes	0	0
Transactions sur le Capital	0	0
Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisations des Sommes Non Distribuables	0	0
Régularisations des Sommes Distribuables	0	0
Commission de Souscription	0	0
Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisations des Sommes Non Distribuables	0	0
Régularisations des Sommes Distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	54 625	113 269
L'ACTIF NET		
Début de Période	17 789 478	17 676 209
Fin de Période	17 844 102	17 789 478
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	164 449	164 449
Fin de Période	164 449	164 449
VALEUR LIQUIDATIVE	108.508	108.176
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	0.307%	0.641%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA JASMIN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15Août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.444.900 DT libérés totalement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 14.966.215 DT et se détaille comme suit :

a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2025	% des actifs	Méthode d'évaluation
Actions cotées							
SOCIETE OFFICE PLAST		1 378 248	2 401 490	175 834	2 577 325	13.45%	Coût Moyen Pondéré
		1 378 248	2 401 490	175 834	2 577 325	13.45%	
Actions non cotées							
SOCIETE STIP		1 500 000	1 500 000	-1 500 000	0	8.40%	Valeur d'Acquisition avec décote de 100 %
SOCIETE GALVAMETAL		9 000	900 000	-675 000	225 000	5.04%	Valeur d'Acquisition avec décote de 75 %
SOCIETE GALLIEN PHARMA		240 000	2 400 000	0	2 400 000	13.45%	Dernière Transaction
SOCIETE ALUMENAGE		124 214	1 575 000	1 157 708	2 732 709	8.82%	Dernière Transaction
SOCIETE PALMAWOOD		150 000	1 500 000	-375 000	1 125 000	8.40%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
SOCIETE POLYMED		40 000	400 000	-100 000	300 000	2.24%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
SOCIETE MED ENVIRONNEMENT		20 000	200 000	0	200 000	1.12%	Dernière Transaction
INTER MAGHREB MEUBLE		161 997	1 619 970	0	1 619 970	9.08%	Dernière Transaction
		2 245 211	10 094 970	-1 492 292	8 602 679	56.56%	
Titres des OPCVM							
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV		258	29 076	-451	28 625	0.16%	Valeur Liquidative
MAXULA PLACEMENT SICAV		18 710	1 977 990	33 204	2 011 194	11.28%	Valeur Liquidative
		18 968	2 007 066	32 753	2 039 819	11.44%	
Sous-Total 1		3 642 427	14 503 526	-1 283 705	13 219 823	81.45%	
b - Obligations et valeurs assimilées							
OCA ALUMENAGE		100 000	1 000 000	7 643	1 007 643	5.60%	Coût Amorti
OCA POLYMED		22 500	225 000	-56 250	168 750	1.26%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
OCA IMM		57 000	570 000	0	570 000	3.19%	Coût Amorti
Sous-Total 2		179 500	1 795 000	-48 607	1 746 393	10.06%	
Total (1+2)		3 821 927	16 298 526	-1 332 312	14 966 215	91.51%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **3 231 243** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	1 500 000	3 000 000
Intérêts courus sur CD	-19 712	-14 908
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	3 942	2 982
Intérêts précomptés sur CD	329	745
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD	-66	-149
Dépôt a vue	245 811	115 629
Intérêt précompté sur dépôt a vue	51	26
Retenue à la source sur intérêts précomptés sur Dépôt a vue	-10	-5
Pension Livrée	1 500 585	2 299 057
Intérêts courus sur Pension livrée	313	527
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	0	0
Total	3 231 243	5 403 904

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **11 098** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts à recevoir/OCA	11 098	23 914
Tva à encaisser / OCA	0	2 917
Total	11 098	26 831

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 172 409 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	76 977	148 382
Rémunération du dépositaire à payer	95 432	63 483
Total	172 409	211 866

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 192 045 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	22 207	20 417
Redevance du CMF à payer	1 785	1 778
Retenues à la source à payer	12 484	8 919
Tva Collecté sur OCA	1 226	2 918
Rachat SICAV	150 039	0
Dettes fiscales	4 304	0
Total	192 045	34 032

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2024	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2025	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2025	16 493 614	16 493 614
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-122 811	1 354 791
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	44 434	44 434
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-167 245	-167 245
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 295 864
Sommes distribuables de l'exercice		177 436
Montant Fin de période au 31.12.2025	16 370 803	17 844 102

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 266 749 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
a- Dividendes	252 982	134 929
Dividendes Maxula Placement SICAV	163 180	134 125
Dividendes Maxula Investissement SICAV	34 803	804
Dividendes Office Plast	54 999	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 616	4 354
Intérêts échus sur OCA (Résultat)	7 143	10 750
Retenue à la source sur Intérêts échus sur OCA (Résultat)	- 1 529	-2 150
Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-	- 5 307
Retenue à la source sur Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-	1 061
c - Revenus des autres valeurs	8 153	
Intérêts échus sur autres valeurs (Résultat)	10 372	-
Retenue à la source sur Intérêts échus sur autres valeurs (Résultat)	- 2 220	-
Total	266 749	139 283

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, dont le montant s'élève à 297 905 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	205 340	111 446
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	41 068	- 22 289
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	-417	- 2 236
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	83	447
Intérêts échus sur certificats de dépôt à vue (Résultat)	49 138	33 504
Retenue à la source sur intérêt échus sur CD à vue (Résultat)	-9 828	- 6 700
Intérêt courus sur certificats de dépôt à vue (Résultat)	25	15
Retenue à la source sur intérêt courus sur CD (Résultat)	-5	- 3
Intérêt couru sur pension livrée (Résultat)	-214	- 463
Intérêt échu sur pension livrée (Résultat)	94 844	211 416
Les intérêts courus sur dépôts à vue		
Total	297 905	325 137

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 368 926 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	336 978	307 360
Rémunération du dépositaire	31 949	31 843
Total	368 926	339 204

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025 à 18 294 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	11 609	10 600
Redevance du CMF	1 824	1 780
Commissions bancaires	397	2191
Impôts et taxes	150	2 10
Droit de timbre	10	4
Autres Frais	0	0
Dette fiscale	4 303	
Total	18 294	14 785

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	3.434	2.820	1.211
Charges de gestion des placements	-2.243	-2.062	-2.266
Revenus nets des placements	1.190	0.76	-1.056
Autres produits	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.111	-0.089	-0.073
Résultat d'exploitation (1)	1.079	0.671	-1.128
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	1.079	0.671	-1.128
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0.270	-0.112	-10.863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1.017	0.120	8.694
Frais de négociation	0.000	0.000	-0.166
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0.747	0.017	-2.335
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0.332	0.688	-3.463
Résultat non distribuable de l'exercice	0.332	0.688	-2.335
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	0.332	0.688	-2.335
Valeur liquidative	108.508	108.176	107.487
Charges de gestion/ actif net moyen	2.071%	1.913%	2.07%
Autres charges / actif net moyen	0.103%	0.083%	0.07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.000%	0.623%	-1.03%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée aux dépositaires fixés à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.